



Nº 048

Le 24 février 1988

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES CONDAMNE  
LES NOUVELLES RESTRICTIONS SUD-AFRICAINES

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a aujourd'hui vivement condamné l'imposition, par le Gouvernement sud-africain, de restrictions nouvelles et draconiennes sur les activités politiques de dix-sept organisations anti-apartheid en Afrique du Sud. M. Clark a indiqué que ces restrictions auront pour effet de limiter encore davantage les activités pacifiques et légales d'opposition à un régime de racisme institutionnalisé que la plupart des Sud-Africains et la communauté internationale considèrent inacceptable. Il appert que les restrictions dresseront de nouveaux obstacles au dialogue constructif qui devrait mener à des négociations en vue de l'instauration d'un gouvernement représentatif non racial. L'opposition de la majorité des Sud-Africains à l'apartheid persistera tant que le système ne sera pas démantelé.

M. Clark a déclaré que le Canada continuerait d'aider les opposants et les victimes de l'apartheid et que l'ambassade du Canada maintiendrait ses contacts avec un large éventail de Sud-Africains, y compris divers groupes d'opposition. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué qu'il procédait à ce sujet à des consultations avec les autres membres du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures